Gymnase de …, (date)

Cher·ère·s élèves,

Depuis décembre dernier, une partie de la fonction publique vaudoise, dont de nombreu·x·ses enseignant·e·s de votre gymnase, s’est mise en grève à plusieurs reprises. La grève est, dans le cas présent, une démarche licite, comme l’a reconnu l’organe de conciliation entre l’État de Vaud et les syndicats. Ce n’est néanmoins pas une décision anodine et nous souhaitons vous en exposer les raisons.

En Suisse, nous subissons une inflation qui a pour conséquence l’augmentation des coûts de la vie et la baisse du pouvoir d’achat. L’IPC (indice de prix à la consommation) montre un renchérissement de 3% en octobre 2022, chiffre sur lequel se base le Conseil d’État pour l’indexation des salaires.

Le Conseil d’État du canton de Vaud a décidé unilatéralement d’indexer les salaires de la fonction publique de 1,4%. Les bases légales qui régissent le secteur public prévoient pourtant qu’en cas d’inflation l’État engage un dialogue avec les syndicats pour décider du montant de l’indexation. Non seulement aucune négociation n’a été engagée, mais la décision prise implique une baisse de salaire réel pour tou·te·s les employé·e·s du canton. Cette décision ne concerne pas uniquement le secteur de l’éducation (enseignant·e·s, secrétariat, personnel technique et autres services) mais également d’autres métiers d’utilité publique, tels qu’infirmier·ère·s, employé·e·s de la voirie, travailleur·euse·s sociaux·ales, employé·e·s des transports, éducateur·rice·s de la petite enfance, personnel du CMS, personnel des EMS et bien d’autres. Pour ces 36'000 collaborateur·rice·s, cette décision est vécue comme une dévalorisation du travail qu’ils et elles accomplissent chaque jour.

Elle l’est d’autant plus que, par comparaison, les autres cantons ont accordé à leurs employé·e·s une indexation supérieure : le canton de Zurich de 3,5%, le Valais de 2,8%, Genève de 2,44%, Fribourg de 2,74%. A titre d’exemple supplémentaire, la Ville de Lausanne a annoncé indexer les salaires de ses employé·e·s à hauteur de 2,97%. D’importants acteurs du secteur privé ont également appliqué des taux d’indexation supérieurs à 2% : par exemple, l’industrie horlogère et microtechnique : 3,5%, Coop : 2%, Migros : 2,2%. Il est également important de savoir que le Canton de Vaud aurait les moyens de compenser les effets de l’inflation : ses comptes sont excédentaires depuis 17 ans et un budget, voté sous le titre « Liste des risques financiers », est prévu et serait suffisant pour endiguer une inflation de 2,2%.

Les syndicats (SSP, SUD, FSF), de manière unitaire, ont donc proposé de faire grève. Lors d’un conflit avec les autorités, c’est en effet un moyen d’établir un rapport de force susceptible d’aboutir à une entrée en négociations. De nombreu·x·ses enseignant·e·s du canton se sont impliqués dans ce mouvement de grève et n’ont pas enseigné, à notre exemple, bien qu’il s’agisse de notre principale mission.

Par cette grève, nous exigeons que l’État de Vaud nous consulte sur l’indexation des salaires et qu’il engage des négociations. Nous le demandons en solidarité avec des professions du secteur public et parapublic qui ne peuvent pas toujours revendiquer leurs droits de cette manière et dont les salaires ne permettent pas de faire face sereinement à l’inflation. Nous le demandons également pour les enseignant·e·s de tous les niveaux, dont les conditions de travail ont des répercussions directes sur la qualité de la formation dispensée.

Le personnel gréviste du Gymnase de …